

Projet de parc flottant public au quai MacPherson

Le projet progresse. Un registre permettra aux citoyens de s'exprimer



Lundi 20 avril 2026

Parc flottant

Décision du conseil municipal

- 20 avril 2026 : Adoption d'une résolution autorisant la signature d'un bail entre Escapades Memphrémagog et la Ville de Magog.
- Bail d'une durée de 5 ans
 - Possibilité de renouvellement pour 5 années additionnelles
- Décision prise à la suite des analyses et des ajustements apportés en réponse aux commentaires lors de la consultation citoyenne.

Pourquoi un parc flottant?

- Offrir un second usage public aux batardeaux utilisés par l'entreprise PAL+
 - Optimisation d'une infrastructure existante
 - Transformation en parc flottant plutôt que remisage
- Bonifier l'accès public au lac Memphrémagog, dans le respect du milieu et des paysages.
- Offrir un nouvel espace de détente et de contemplation
 - Saisonnier et gratuit
 - Rassembleur et accessible

Démarche de consultation

Hiver 2026

Objectifs

- Présentation du projet.
- Collecte des commentaires et des réactions.
- Collecte des votes sur les options d'aménagement et d'activités proposées.

Retombées

- Analyse des enjeux soulevés.
- Ajustements et améliorations apportés au projet.

Consultation citoyenne

Principales préoccupations exprimées

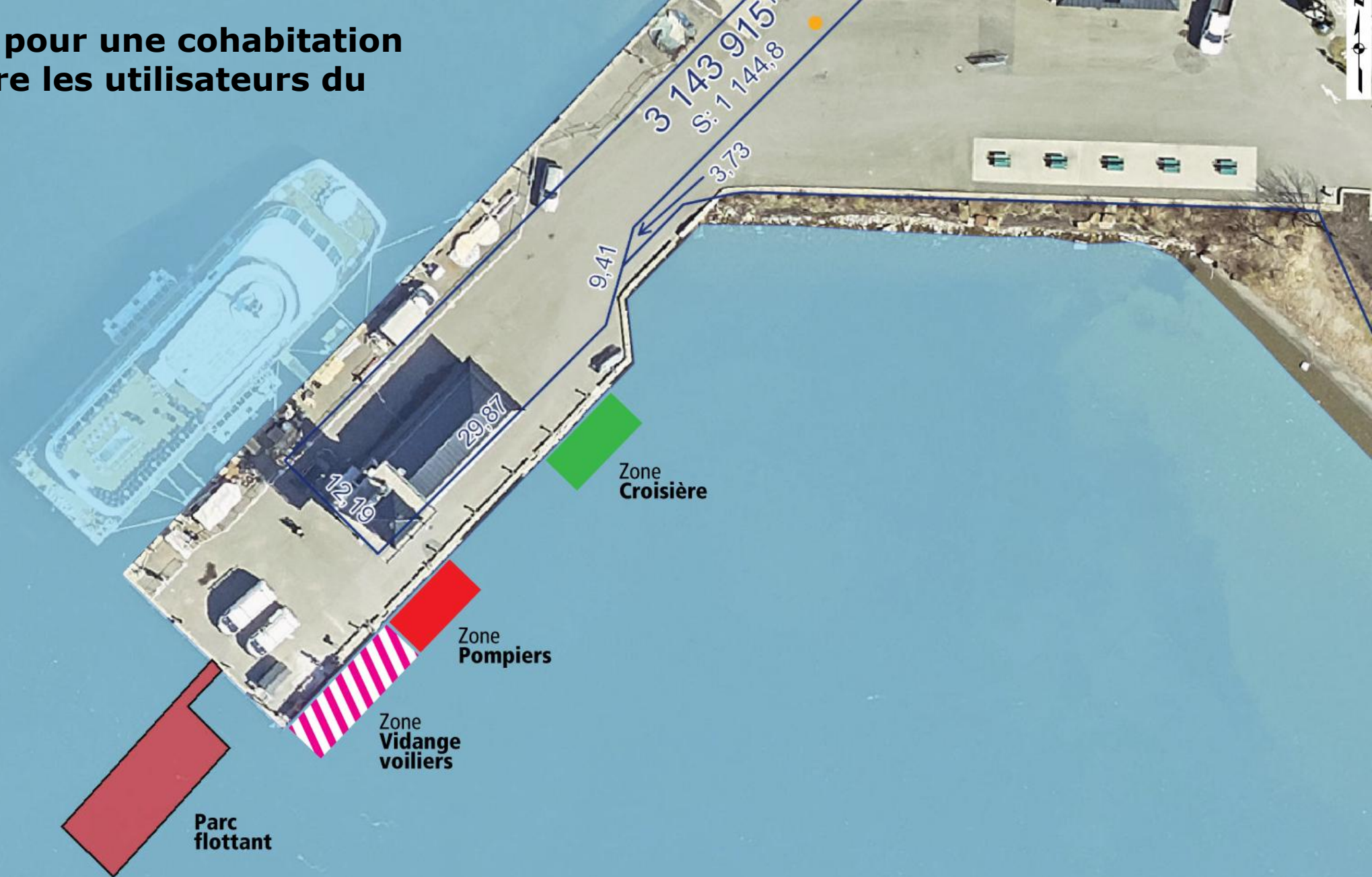
- 👉 Cohabitation entre les différents utilisateurs du quai
 - 👉 Contrôle des coûts pour la Ville
 - ✅ Sécurité de la plateforme flottante
 - ✅ Impact pour l'environnement
-
- 👉 Ajustements apportés au projet
 - ✅ Validations additionnelles

Consultation citoyenne

Ajustements et améliorations au projet

- Réaménagement au quai MacPherson pour faciliter la cohabitation des utilisateurs.
 - Déplacement du bateau de sécurité incendie et de la zone d'accès à la station de vidange afin de faciliter les manœuvres d'approche des voiliers.
 - Déplacement des petits quais attachés au parc flottant du côté du Grand Cru plutôt que du côté de la station de vidange.
- Encadrement des coûts pour la Ville
 - Contribution maximale de 30 000 \$/année

Réaménagement pour une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs du quai



Les deux petits quais seront déplacés à droite du parc flottant



Partage des coûts

Ville de Magog	PAL+
Acquisition du mobilier (50 %)	Conception des batardeaux
Construction et aménagement de la plateforme (50 %)	Gestion du projet (ressources humaines, services professionnels)
Surveillance et entretien du parc flottant (été)	Surveillance et entretien des batardeaux (été)
Mise à l'eau et retrait des batardeaux (incluant le nettoyage)	Surveillance et sécurité en période hivernale (ex. caméras)
	Financement sans intérêts sur 10 ans pour les coûts de construction de la plateforme (part assumée par la Ville)

Contribution maximale de la Ville de Magog : 30 000 \$/année

- De 30 000 \$ à 40 000 \$: PAL+ assume les coûts excédentaires, s'il y a lieu
- Au-delà de 40 000 \$: partage 50 % PAL+ / 50 % Ville de Magog

Tenue d'un registre

La résolution concernant la signature du bail soumise à l'approbation de la population

- Tenue d'un registre : 28, 29, 30 avril et 1er mai
- Citoyens qui s'opposent au bail
 - Signature du registre
- Citoyens en faveur du bail
 - Aucune mesure à prendre
- Si plus de 2 395 signatures, deux options :
 - Abandon du projet
 - Référendum

Prochaines étapes

28, 29, 30 avril et 1er mai

- Signature du registre pour les personnes désirant s'opposer au bail

Mai–juillet 2026

- Entrée en vigueur du bail, si applicable
- Préparation et mise en œuvre

Juillet 2026

- Ouverture du parc flottant
- Projet saisonnier, accessible de mai à octobre